

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 773

14 avril 2010

SOMMAIRE

Aéro St Exupéry Company	37104	MDC Holdco S.à r.l.	37077
Aperta Sicav	37072	Musco World S.à r.l.	37073
Ballast Nedam International Product Management Luxembourg	37091	Mydo S.A.	37100
Baya S.à r.l.	37086	Narol Investment S.A.H.	37101
Beri 210	37080	Nedlux Finance S.A.	37079
Bregal East Europe S.à r.l.	37087	NewPel Group Central Europe (abgekürzt NPGCE)	37076
Cerigo Développement S.à r.l.	37089	Nimaco S.à r.l.	37073
DB Valoren S.à r.l.	37065	NNS Luxembourg S.à r.l.	37058
Desseilles International S.A.	37087	NNS Luxembourg S.à r.l.	37062
Dexton Software Corporation S.à r.l.	37088	Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS	37082
DIG'IT ! S.à r.l.	37067	Okado International S.A.	37077
Edufin S.à r.l.	37089	OneTree Solutions S.A.	37070
Engcap Lux QAIQ, S.à r.l.	37090	One Tree Solutions S.A.	37070
Eurocap S.à r.l.	37099	optishop	37103
Finpartec S.A.	37100	P.P.I.L. S.A.	37100
H2O FundCo S.à r.l.	37058	PTL Holdings Luxembourg Sàrl	37079
Intels Group S.A.	37065	R&M Ausbau Luxembourg Sàrl	37089
Inter-Guard AG	37079	Rodelux S.A., société de gestion de patrimoine familial	37083
International Restaurants Group S.à r.l.	37099	RP S.à r.l.	37099
Josjha Software S.à r.l.	37088	Saphir II Holding S.à r.l.	37082
Julius Baer Multibond Advisory	37080	Saveurs du Portugal S.à r.l.	37083
K200 Finance S.à r.l.	37067	Selgest S.A.	37104
Koch Nitrogen S.à r.l.	37092	Skullhead Luxembourg S.à r.l.	37090
LBO Investments S.A.	37069	Sustainable Packaging Alliance S.A.	37088
Looking 4 Real Estate S.à r.l.	37084	Swiss & Global Multibond Advisory S.A.H.	37080
Luxcloud S.A.	37077	Trilantic Events Management S.à r.l.	37087
Lynx Investment Management S.A.	37073		
Maschell International S.A.	37058		

H2O FundCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 122.671.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la société en date du 5 mars 2010 que:

- Monsieur Serge Morel, né le 28 février 1965, Clermont-Ferrand, France, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant à compter du 31 janvier 2010; et que,
- Madame Anna Przybylska, née le 1^{er} août 1977, Gdank, Pologne, et demeurant professionnellement 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg a été nommée gérante de la société avec effet immédiat au 1^{er} février 2010 et pour une période illimitée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010035528/16.

(100034162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Maschell International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.617.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010035997/10.

(100034458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

NNS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.089.024,25.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.806.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of NNS Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.806 (the Company). The Company was incorporated on 9 February 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 767 of 3 May 2007. The articles of association of the Company have been amended on 23 May 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1583 of 27 June 2008.

There appeared:

NNS Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Island (the Sole Shareholder), hereby represented by Sabrina Mahlous, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 67,479,200 (sixty-seven million four hundred seventy-nine thousand two hundred) shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 414,232.25, by way of creation and issue of 41,423,225 new shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (One Cent) each;

3. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above by the sole shareholder of the Company, i.e. NNS Holding (Cayman) by way of a contribution in kind of receivables owed by the Company to the sole shareholder, each share having a subscription price of EUR 0.01;

4. Subsequent amendment to article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under items 2. and 3 above;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 414,232.25 (four hundred fourteen thousand two hundred thirty-two Euro twenty-five Cent) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 674,792 (six hundred seventy-four thousand seven hundred ninety-two Euro) to EUR 1,089,024.25 (one million eighty-nine thousand twenty-four Euro twenty-five Cent) by way of creation of 41,423,225 (forty-one million four hundred twenty-three thousand two hundred twenty-five) shares in the share capital of the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

Third resolution

The Sole Shareholder approves and accepts the following subscription and payment of the 41,423,225 (forty-one million four hundred twenty-three thousand two hundred twenty-five) newly issued shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares:

(i) to subscribe to the 41,423,225 (forty-one million four hundred twenty-three thousand two hundred twenty-five) newly issued shares of the Company having a par value of EUR 0.01 each (one Cent) and a subscription price of EUR 0.01 (one Cent) each; and

to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivables in an amount of EUR 414,232.25 (four hundred fourteen thousand two hundred thirty-two Euro twenty-five Cent) (the Receivables) the Sole Shareholder has against the Company.

Such contribution in kind in an amount of EUR 414,232.25 (four hundred fourteen thousand two hundred thirty-two Euro twenty-five Cent) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the Receivables contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on 11 December 2009 on behalf of the board of managers of the Company (the Certificate 1) as well as (ii) a certificate issued on 11 December 2009 by an authorized signatory of the Sole Shareholder (the Certificate 2, and together with the Certificate 1, the Certificates) stating that, inter alia, (a) the Receivables are certain, liquid and immediately payable, (b) that the Receivables are worth at least EUR 414,232.25 (four hundred fourteen thousand two hundred thirty-two Euro twenty-five Cent), and (c) that the entire value of the Receivables shall be allocated to the subscription and payment of the shares of the Company.

The said Certificates, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the under-signed notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,089,024.25 (one million eighty-nine thousand twenty-four Euro twenty-five Cent) represented by 108,902,425 (one hundred eight million nine hundred two thousand four hundred twenty-five) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) per share."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares of the Company as per the second resolution above, in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de NNS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.806 (la Société). La Société a été constituée le 9 février 2007 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 767 du 3 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés le 23 mai 2008 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1583 du 27 juin 2008.

A comparu:

NNS Holding, une société en commandite de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Ile Cayman (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Sabrina Mahlous, Avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'intégralité des 67.479.200 (soixante-sept millions quatre cent soixante dix-neuf mille deux cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 414.232,25 au moyen de la création et de l'émission de 41.423.225 nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par l'associé unique de la Société, NNS Holding (Cayman), au moyen d'un apport en nature devant être effectué par voie de contribution en nature d'une créance que l'associé unique détient envers la Société, chaque part sociale ayant une valeur de souscription de EUR 0,01;

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus et, pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, pour procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

III. que l'Associé Unique, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 414.232,25 (quatre cent quatorze mille deux cent trente-deux Euros et vingt-cinq centimes) afin de le porter de son montant actuel de EUR

674.792 (six cent soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt-douze Euros) à un montant de EUR 1.089.024,25 (un million quatre-vingt neuf mille vingt-quatre Euros et vingt cinq centimes), au moyen de la création de 41.423.225 (quarante et un millions quatre-cent vingt-trois mille deux cent vingt-cinq) parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve et accepte la souscription et la libération des 41.423.225 (quarante et un millions quatre-cent vingt-trois mille deux cent vingt-cinq) parts sociales nouvellement émises de la Société selon les modalités suivantes:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) souscrire aux 41.423.225 (quarante et un millions quatre-cent vingt-trois mille deux cent vingt-cinq) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune; et

les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en des créances s'élevant à un montant de EUR 414.232,25 (quatre cent quatorze mille deux cent trente-deux Euros et vingt-cinq centimes d'Euro) (les Créances) dont dispose l'Associé Unique envers la Société.

Ledit apport en nature d'un montant de EUR 414.232,25 (quatre cent quatorze mille deux cent trente-deux Euros et vingt-cinq centimes) est à attribuer au compte de capital social nominal de la Société.

L'évaluation des Créances est attestée par (i) un certificat émis le 11 décembre 2009 pour le compte du conseil de gestion de la Société (le Certificat 1) ainsi que par (ii) un certificat émis le 11 décembre 2009 par un signataire autorisé de l'Associé Unique (le Certificat 2, et ensemble avec le Certificat 1, les Certificats) établissant que (a) les Créances sont certaines, liquides et exigibles, (b) que les Créances s'élèvent à une valeur minimum de EUR 414.232,25 (quatre cent quatorze mille deux cent trente-deux Euros et vingt-cinq centimes d'Euro), et (c) que la valeur totale des Créances sera attribuée à la souscription et au paiement des parts sociales de la Société.

Lesdits Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est établi à EUR 1.089.024,25 (un million quatre-vingt-neuf mille vingt-quatre Euros et vingt-cinq centimes d'Euro) représenté par 108.902.425 (cent huit millions neuf cent deux mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société conformément à la deuxième résolution ci-dessus, dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder pour le compte de la Société à toutes les formalités y relatives (y inclus, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de EUR 1.800,-.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête de la partie comparante ci dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: S. MAHLOUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/854. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010035322/190.

(100034029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

NNS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.231.430,14.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.806.

—
In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of NNS Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having a share capital of EUR 1,089,024.25 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.806 (the Company). The Company was incorporated on 9 February 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 767 of 3 May 2007. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on the date hereof pursuant to a deed of the undersigned notary.

There appeared:

NNS Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglund House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Island (the Sole Shareholder), hereby represented by Sabrina Mahlous, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 108,902,425 (one hundred and eight million nine hundred and two thousand four hundred and twenty-five) shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 142,405.89, by way of creation and issue of 14,240,589 new shares of the Company having a par value of EUR 0.01 (One Cent) each;
3. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above by the sole shareholder of the Company, i.e. NNS Holding (Cayman) by way of a contribution in kind of receivables owed by the Company to the sole shareholder, each share having a subscription price of EUR 0.01;
4. Subsequent amendment to article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase specified under items 2. and 3. above;
5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 142,405.89 (one hundred and forty-two thousand four hundred and five Euro eighty-nine Cent) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,089,024.25 (one million eighty-nine thousand twenty-four Euro twenty-five Cent) to EUR 1,231,430.14 (one million two hundred and thirty-one thousand four hundred and thirty Euro fourteen Cent) by way of creation of 14,240,589 (fourteen million two hundred and forty thousand five hundred and eighty-nine) shares in the share capital of the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

Third resolution

The Sole Shareholder approves and accepts the following subscription and payment of the 14,240,589 (fourteen million two hundred and forty thousand five hundred and eighty-nine) newly issued shares of the Company as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares:

(i) to subscribe to the 14,240,589 (fourteen million two hundred and forty thousand five hundred and eighty-nine) newly issued shares of the Company having a par value of EUR 0.01 each (one Cent) and a subscription price of EUR 0.01 (one Cent) each; and

to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivables in an amount of EUR 142,405.89 (one hundred and forty-two thousand four hundred and five Euro eighty-nine Cent) (the Receivable) the Sole Shareholder has against the Company.

Such contribution in kind in an amount of EUR 142,405.89 (one hundred and forty-two thousand four hundred and five Euro eighty-nine Cent) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on December 29, 2009 on behalf of the board of managers of the Company (the Certificate 1) as well as (ii) a certificate issued on 24 December 2009 by an authorized signatory of the Sole Shareholder (the Certificate 2, and together with the Certificate 1, the Certificates) that, inter alia, (a) the Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) that the Receivable is worth at least EUR 142,405.89 (one hundred and forty-two thousand four hundred and five Euro eighty-nine Cent), and (c) that the entire value of the Receivable shall be allocated to the subscription and payment of the shares of the Company.

The said Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,231,430.14 (one million two hundred and thirty-one thousand four hundred and thirty Euro fourteen Cent) represented by 123,143,014 (one hundred twenty-three million one hundred and forty-three thousand fourteen) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) per share."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares of the Company as per the second resolution above, in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de NNS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social s'élevant à 1.089.024,25 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.806 (la Société). La Société a été constituée le 9 février 2007 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 767 du 3 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du présent acte par un acte du notaire soussigné, non-encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

NNS Holding, une société en commandite de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Ile Cayman (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Sabrina Mahlous, Avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité des 108.902.425 (cent huit millions neuf cent deux mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 142.405,89 EUR (cent quarante-deux mille quatre cent cinq euros et quatre-vingt-neuf centimes), au moyen de la création de 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus, au moyen d'un apport en nature devant être effectué par l'Associé Unique de la Société, i.e. NNS Holding (Cayman) par voie d'apport en nature d'une créance que l'Associé Unique détient envers la Société, chaque part sociale ayant une valeur de souscription de 0,01 EUR;

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées et pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre de parts sociales de la Société; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 142.405,89 EUR (cent quarante-deux mille quatre cent cinq euros et quatre-vingt-neuf centimes) afin de le porter de son montant actuel de 1.089.024,25 EUR (un million quatre-vingt-neuf mille vingt-quatre euros et vingt-cinq centimes) à un montant de 1.231.430,14 EUR (un million deux cent trente et un mille quatre cent trente euros et quatorze centimes), au moyen de la création de 14.240.589 (quatorze millions deux cents quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve et accepte la souscription et la libération des 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales nouvellement émises de la Société selon les modalités suivantes:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) Souscrire aux 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro); et

(ii) Les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en la créance s'élevant à un montant de 142.405,89 EUR (cent quarante-deux mille quatre cent cinq euros et quatre-vingt-neuf centimes) (la Créance) dont dispose l'Associé Unique envers la Société.

Ledit apport en nature d'un montant de 142.405,89 EUR (cent quarante-deux mille quatre cent cinq euros et quatre-vingt-neuf centimes) est à attribuer au compte de capital social nominal de la Société.

L'évaluation de la Créance est attestée par (i) un certificat émis le 29 décembre 2009 pour le compte du conseil de gérance de la Société (le Certificat 1) ainsi que par (ii) un certificat émis le 24 décembre 2009 par un signataire autorisé de l'Associé Unique (le Certificat 2, et ensemble avec le Certificat 1, les Certificats) que (a) la Créance est certaine, liquide et immédiatement exigible, (b) que la Créance s'élève à une valeur minimum de 142.405,89 EUR (cent quarante-deux mille quatre cent cinq euros et quatre-vingt-neuf centimes) et (c) que la valeur totale de la Créance sera attribuée à la souscription et au paiement des parts sociales de la Société.

Lesdits Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est établi à 1.231.430,14 EUR (un million deux cent trente et un mille quatre cent trente euros et quatorze centimes) représenté par 123.143.014 (cent vingt-trois millions cent quarante-trois mille quatorze) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société conformément à la deuxième résolution ci-dessus, dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder pour le compte de la Société à toutes les formalités y relatives (y inclus, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de EUR 1.400,-.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: S. MAHLOUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/857. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010035324/189.

(100034127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Intels Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 17, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 89.700.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée
générale des actionnaires réunie en date du 25 février 2010*

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Société, la Fiduciaire BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.849, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010035530/16.

(100034212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.442.898.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.379.

Im Jahre zweitausendzehn, am zwanzigsten Januar,
erschien vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit mit Amtssitz in Luxemburg,

Deutsche Bank AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Theodor-Heuss-Allee 70, D-60486 Frankfurt am Main, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter Nummer HRB B 30 000 (die "Gesellschafterin"),

vertreten durch Herrn Jean-Paul SPANG, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben in Frankfurt am Main am 18. Januar 2010.

Die oben genannte Vollmacht, unterzeichnet von den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

Die Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, hat den Notar aufgefordert, folgendes festzuhalten.

Die Gesellschafterin ist die Alleingesellschafterin der unter dem Namen DB Valoren S.à r.l. und unter Nummer B-111.379 in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet durch notarielle Urkunde des amtierenden Notars vom 13. Oktober 2005, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 260 vom 4. Februar 2006 veröffentlicht worden ist, mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, und einem Stammkapital von vier Milliarden vierhundertvierundneunzig Millionen siebenhundertneunundvierzigtausend Euro (EUR 4.494.749.000) (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft ist zuletzt abgeändert worden gemäß notarieller Urkunde des amtierenden Notars vom 21. Dezember 2009, noch nicht veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Gesellschafterin erklärt, ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft in Höhe eines Betrages von einer Milliarde neunhundertachtundvierzig Millionen einhundertneunundvierzigtausend Euro (EUR 1.948.149.000,-), um das bestehende Stammkapital von vier Milliarden vierhundertvierundneunzig Millionen siebenhundertneunundvierzigtausend Euro (EUR 4.494.749.000,-), eingeteilt in sechs Millionen dreihundertsechszigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils siebenhundertsechs Euro (EUR 706,-), auf sechs Milliarden vierhundertzweiundvierzig Millionen achthundertachtundneunzigtausend Euro (EUR 6.442.898.000,-) zu erhöhen, und zwar mittels Erhöhung des Nennwertes eines jeden Gesellschaftsanteils um dreihundertsechs Euro (EUR 306,-) auf eintausendzwei Euro (EUR 1.012,-).

2. Abänderung von Artikel 5, Absatz 1, der Satzung der Gesellschaft, entsprechend dem gemäß Tagesordnungspunkt 1) gefassten Beschluss.

3. Vollmachterteilung an das Geschäftsführungsgremium zwecks Umsetzung des unter Tagesordnungspunkt 1) gefassten Beschlusses.

4. Genehmigung der Kapitalerhöhung der DB Equity S.à r.l. in Höhe eines Betrages von einer Milliarde achthundertacht Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 1.808.400.000,-) mittels Erhöhung des Nennwertes eines jeden Gesellschaftsanteils.

5. Verschiedenes.

Die Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt die Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft in Höhe eines Betrages von einer Milliarde neunhundertachtundvierzig Millionen einhundertneunundvierzigtausend Euro (EUR 1.948.149.000,-), um das bestehende Stammkapital von vier Milliarden vierhundertvierundneunzig Millionen siebenhundertneunundvierzigtausend Euro (EUR 4.494.749.000,-), eingeteilt in sechs Millionen dreihundertsechszigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils siebenhundertsechs Euro (EUR 706,-), auf sechs Milliarden vierhundertzweiundvierzig Millionen achthundertachtundneunzigtausend Euro (EUR 6.442.898.000,-) zu erhöhen, und zwar mittels Erhöhung des Nennwertes eines jeden Gesellschaftsanteils um dreihundertsechs Euro (EUR 306,-) auf eintausendzwei Euro (EUR 1.012,-).

Die Gesellschafterin erklärt durch ihren ordnungsgemäß bestellten Bevollmächtigten den für die Erhöhung des Nennwertes der Gesellschaftsanteile erforderlichen Gesamtbetrag in Höhe von einer Milliarde neunhundertachtundvierzig Millionen einhundertneunundvierzigtausend Euro (EUR 1.948.149.000,-) durch Bareinlage einzuzahlen.

Der Nachweis dieser Einzahlung durch die Gesellschafterin zugunsten der Gesellschaft ist dem amtierenden Notar erbracht worden.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt infolge des obigen ersten Beschlusses, Artikel 5, Absatz 1, der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 5. Stammkapital.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt sechs Milliarden vierhundertzweiundvierzig Millionen achthundertachtundneunzigtausend Euro (EUR 6.442.898.000,-) und ist in sechs Millionen dreihundertsechszigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils eintausendzwei Euro (EUR 1.012,-) eingeteilt, die sämtlich vollständig eingezahlt sind."

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt, dem Geschäftsführungsgremium der Gesellschaft Vollmacht zur Umsetzung der vorangehenden Beschlüsse zu erteilen. Das Geschäftsführungsgremium ist dazu ermächtigt, alle mit dieser Kapitalerhöhung verbundenen notwendigen oder sachdienlichen Maßnahmen zu treffen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt in Übereinstimmung mit Artikel 12, Absatz 2 (d) der Satzung der Gesellschaft, der am Tag der vorliegenden Urkunde durchzuführenden Kapitalerhöhung der Tochtergesellschaft der Gesellschafterin, DB Equity S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, eingetragen in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B-111.380, in Höhe eines Betrages von einer Milliarde achthundertacht Millionen vierhunderttausend Euro (EUR 1.808.400.000,-) mittels Erhöhung des Nennwertes eines jeden Gesellschaftsanteils um zweihundertvierundsiebzig Euro (EUR 274,-), sowie allen durch das Geschäftsführungsgremium im Zusammenhang mit dieser Kapitalerhöhung vorzunehmenden notwendigen und sachdienlichen Maßnahmen, zuzustimmen.

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf sechstausenddreihundert Euro (EUR 6.300,-) geschätzt.

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde durch den Notar gegenüber den ihm nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Vertretern der erschienenen Gesellschafterin, haben dieselben diese Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J.-P. SPANG, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4118. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 10. März 2010.

Référence de publication: 2010036241/91.

(100035311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

K200 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 139.415.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Meike Lakerveld, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg», est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Luxemburg, le 5 mars 2010.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2010035532/16.

(100033968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

DIG'IT ! S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.703.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le douze février

Par devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange

A COMPARU:

Monsieur Daniel GHESTEM, informaticien, né le 8 mai 1965 à Roubaix (F), demeurant au 4, Rue des casernes F - 67240 Bischwiller,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de système électronique avec la vente en gros ou de détail de produits associés ainsi que le dépannage d'ordinateurs et de tous périphériques informatiques, logiciels, et systèmes dérivés en incluant toutes prestations de services et de conseils s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires.

Elle peut par ailleurs réaliser à Luxembourg comme à l'étranger, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous concours, cautionnements ou garanties à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 3. La société prend la dénomination de "DIG'IT ! S.à.r.l."

Art. 4. Le siège social est établi sur le territoire de la commune de MAMER. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent quatre vingt onze mille (191.000,-) Euros représenté par mille (1.000,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre vingt onze (191,-) Euros chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Souscription et Libération

Les mille parts sociales sont souscrites par l'associé unique Monsieur Daniel GHESTEM, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par l'apport en nature de 873 parts sociales, soit 34,92%, que le comparant détient dans la S.A. Synergy Engineering Concept, située 21, rue Desaix à F- 67450 Mundolsheim. La société est immatriculée au registre de commerce de Strasbourg sous le numéro 37958350300048. L'évaluation a été faite sur base de l'analyse des comptes de la société par l'expert-comptable Claude ASSIE de In Extensio, avec siège à F 67012 Strasbourg Cedex.

Le souscripteur déclare bénéficiaire conformément à l'article 150- B du Code Général des Impôts, du sursis d'imposition de la plus-value d'échange.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Daniel GHESTEM, préqualifié, lequel peut engager la société par sa seule signature.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée au 113, Route d'Arlon L - 8211 Mamer.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: GHESTEM, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 février 2010. Relation: EAC/2010/1995. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 23 février 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010036333/92.

(100035015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

LBO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 114.474.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale extraordinaire de la Société du 8 mars 2010*

En date du 8 mars 2010, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission des administrateurs suivants avec effet au 25 février 2010:

- Monsieur Norbert BECKER
- Monsieur Marc ASSA
- Monsieur Victor ELVINGER
- Monsieur Fernand LAMESCH

de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Monsieur François DENNEWALD, né le 27 mars 1986 à Glenridge, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 1, rue le Regrattier, F-75004 Paris, France;

- Monsieur Eric KLÜCKERS, né le 29 août 1967 à Saint-Vith, Belgique, résidant professionnellement à Rue des Chaux, L-5324 Contern;

de confirmer le mandat de

- Monsieur Robert DENNEWALD en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

Monsieur Robert DENNEWALD

Monsieur François DENNEWALD

Monsieur Eric KLÜCKERS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

LBO Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2010035534/32.

(100034209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

**OneTree Solutions S.A., Société Anonyme,
(anc. One Tree Solutions S.A.)**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 147.906.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ONE TREE SOLUTIONS S.A.", avec siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 août 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1868 du 26 septembre 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 147.906.

Bureau

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Dionysios AVRILIONIS, salarié, demeurant à L-5880 Hesperange, 147, Ceinture Um Schlass.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe HOELTGEN, salarié, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Panagiotis KONSTANTINIDIS, salarié, demeurant à GR-54622 Thessaloniki, P.P. Germanou 29.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés, et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, à L-1736 Senningerberg, Airport Center 5 Heienhaff;

2. Modification du premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Senningerberg.";

3. Modification de la dénomination sociale de la Société en OneTree Solutions S.A.;

4. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "OneTree Solutions S.A.".";

5. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la fourniture de services, de logiciel et de matériel informatique à des clients du secteur public et privé.

La société a aussi pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but."

6. Divers.

II.- Il existe actuellement cent (100) actions, libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), représentant l'intégralité du capital social de la société.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées.

L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg à L-1736 Senningerberg, Airport Center 5 Heienhaff.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Senningerberg."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en OneTree Solutions S.A.

Quatrième résolution

Suite à la modification qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "OneTree Solutions S.A."."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la fourniture de services, de logiciel et de matériel informatique à des clients du secteur public et privé.

La société a aussi pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: Dionysios AVRILIONIS, Christophe HOELTGEN, Panagiotis KONSTANTINIDIS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 février 2010, Relation: LAC/2010/8626. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mars 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010035794/114.

(100034354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Aperta Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.257.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Aperta Sicav qui s'est tenue le 21 janvier 2010, a

- pris note de la démission comme administrateur de:

Mr Peter SPINNLER

rue Henri Schnadt,10, L-1030 LUXEMBOURG

Mr Luciano Filippo CAMAGNI

Credito Artigiano S.p.A., Via Agnello 20, I-20121 MILANO

Mme Raffaella CRISTINI

Bancaperta S.p.A., Piazzale Marengo, 6, I-20121 MILANO

Mr Matteo HODERAS

Aperta Gestioni Patrimoniali SA, Via Maraini, 39, CH-6902 LUGANO

- décidé de renouveler le mandat d'administrateur de:

Mr Norberto GUALTERONI

Bancaperta S.p.A., Via Ragazzi del'99, 12, I-23100 SONDRIO

et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

- de nommer comme administrateur:

Mr Giovanni Paolo MONTI

Credito Valtellinese, Piazza Quadrivio 8, I-23100 SONDRIO

Mr Massimo Paolo Gentili

Garlati Gentili & Partners, Foro Buonaparte 70, I-20121 Milano

Ils sont nommés pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

- pris note que le mandat de Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg a pris fin lors d'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 janvier 2010 et n'est plus renouvelé.

- décidé de nommer comme Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

37073

Pour APERTA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010035676/35.

(100034352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Lynx Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 150.330.

—
EXTRAIT

Suivant la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 11 février 2010:

Les administrateurs suivants ont été, en application des articles 12 et 15 des statuts de la Société, nommés administrateurs délégués:

- Monsieur Flavio BECCA, Administrateur, domicilié au 37, rue de Roeser, L-5865 Alzingen; et,
- Monsieur Eric LUX, Administrateur, domicilié au 77, Ceinture um Schlass, L-5880 Hesperange.

Le mandat des administrateurs délégués expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour LYNX INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010035536/19.

(100034064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Musco World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 147.645.

—
*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique
signée le 26 février 2010 en Oskaloosa, Iowa, United States*

Sont nommés gérants, pour une période indéterminée, comme suit:

Gérants de catégorie A

- Mme Vania Baravini, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg
- Mlle Anne-Julie Bellaize, née le 18 décembre 1979 à Avranches, France, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 14, Rue Erasme, L-2082 Luxembourg

Gérants de catégorie B

- M. Jeffrey Allan Rogers, né le 16 février 1962 en Iowa, USA, ayant son adresse professionnelle à Oskaloosa, 100 1st Avenue West, Iowa 52577, United States
- M. Christopher Kent Hyland, né le 30 mai 1963 en Illinois, USA, ayant son adresse professionnelle à Oskaloosa, 100 1st Avenue West, Iowa 52577, United States

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010035539/23.

(100034173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Nimaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.902.

—
L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "NIMACO S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139.902, constituée en Italie. Le siège social de la Société a été transféré au Luxembourg, suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés, contenant une refonte complète des statuts, reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1823 du 24 juillet 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal aux Iles Vierges Britanniques, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town Tortola, et adoption par la société de la nationalité des Iles Vierges Britanniques.

2.-Démission du gérant actuellement en fonction et décharge lui est accordé pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

3.- Décision de continuer l'activité de la société sous la dénomination NIMACO LIMITED (en cas d'indisponibilité de nom, la personne en charge de l'inscription aux BVI pourra modifier la dénomination).

4.- Procuration pour la refonte complète des statuts en vue de les adapter aux dispositions de la loi des Iles Vierges Britanniques.

5.- Divers.

II.- Que les associés présents et représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés et par le bureau de l'Assemblée. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte et les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau seront annexées à ce document, pour être enregistrées avec le présent acte.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à l'Assemblée.

IV- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En vertu des dispositions de l'Article 67-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) aux Iles Vierges Britanniques, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, et que la Société adopte la nationalité des Iles Vierges Britanniques, avec effet au jour de l'enregistrement de la société aux Iles Vierges Britanniques.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission du gérant actuellement en fonction et lui accorde pleine décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de continuer l'activité de la société aux Iles Vierges Britanniques sous la dénomination de NIMACO LIMITED (en cas d'indisponibilité du nom, la personne chargée de l'inscription de la société aux Iles Vierges Britanniques pourra décider de modifier cette dénomination).

Quatrième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, avec pleins pouvoirs de substitution pour procéder à la refonte complète des statuts en vue de les adapter à la législation des Iles Vierges Britanniques et à exécuter toutes les formalités nécessaires à l'inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques.

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, pour faire constater pardevant notaire la réalisation de la condition suspensive et la radiation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Follows the English translation of the previous text

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of NIMACO S. à r.l., a société à responsabilité limitée, (the "Company") having its registered office in L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, incorporated in Italy. The registered office has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed including the entire restatement of the articles of incorporation received by the undersigned notary, on June 19, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1823 of July 24, 2008.

The meeting was opened with Mrs. Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Solange WOLTER-SCHIERES, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Katia ROTI, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the extraordinary meeting is the following:

1.- Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) to the British Virgin Islands, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town Tortola, and that the Company adopts the nationality of the British Virgin Islands.

2.- Resignation of the actual manager and to give full discharge for the execution of his mandate as of this date.

3.- Decision to continue the activities of the Company in British Virgin Islands under the name of NIMACO LIMITED (in case of unavailability of the denomination, the person in charge of the registration of the Company in the British Virgin Islands may decide to amend this denomination).

4.- To empower somebody to completely restate the articles of incorporation in order to adapt those to the legislation of the British Virgin Islands.

5.- Miscellaneous.

II.- The partners present and represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by the proxies of the partners represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

III.- It appears from the attendance list that all the shares representing the entire share capital are duly represented at this meeting.

IV- The present meeting is regularly constituted and may deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

According to the dispositions of Articles 67-1 of the law of 10 August 1915 as amended concerning commercial companies (loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales), the meeting decides to transfer the registered office of the Company from Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) to the British Virgin Islands, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town Tortola, and that the Company adopts the nationality of the British Virgin Islands, with effect as of the Company's registration in the British Virgin Islands.

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of the actual manager and gives him full discharge for the execution of his mandate as of this date.

Third resolution

The meeting decides to continue the activities of the company in British Virgin Islands under the name of NIMACO LIMITED (in case of unavailability of the denomination, the person in charge of the registration of the Company in the British Virgin Islands may decide to amend this denomination).

Fourth resolution

The meeting grants a special power to Mrs. Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliqués, residing in Luxembourg, with full power of substitution, to completely restate the articles of incorporation in order to adapt those to the legislation of the British Virgin Islands, and to perform all formalities pertaining to the registration of the Company in the British Virgin Islands.

The meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the registered office of the company at 17, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

The aforesaid resolutions are subject to the condition precedent that the Company be registered in Panama.

All powers are conferred to Mrs. Luisella MORESCHI, prenamed, to record before a notary the realization of the condition precedent and to strike off the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in French followed by an English translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Signé: S. WOLTER, L. MORESCHI, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56677. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010036278/139.

(100034957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

NewPel Group Central Europe (abgekürzt NPGCE), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 143.887.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 5 mars 2010*

En date du 5 mars 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Thomas Aird Fraser en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 10 décembre 2009;
- de révoquer Monsieur Gerhard Trubel en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 5 mars 2010;
- de nommer Monsieur Peter Goos, né le 9 mars 1961 à Antwerp, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 38, Parc d'Activités de Capellen, 8308 Capellen, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 5 mars 2010 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

NewPel Group Central Europe (abgekürzt NPGCE)

Signature

Référence de publication: 2010035541/22.

(100033635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 825.948,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.988.

Il résulte des actes de la Société que: son gérant de catégorie B, Mr Laurent Forget, a changé son adresse pour le 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MDC Holdco S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée

Eric Scussel

Gérant

Référence de publication: 2010035719/14.

(100034768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Luxcloud S.A., Société Anonyme,
(anc. Okado International S.A.).**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 151.090.

L'an deux mille dix, le vingt-deux février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OKADO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 janvier 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anne-Sophie SUTTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anne-Sophie GUILLON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la société OKADO INTERNATIONAL S.A. en "LUXCLOUD S.A."
2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Modification de l'objet social de la société en rajoutant les 3 alinéas suivants au début de l'article 4, le reste demeurant inchangé:

"La société a pour objet de prester des services dans le domaine internet.

La société a également pour objet de faire le commerce de produits liés au monde de l'internet.

Elle a en outre pour objet l'information et le conseil dans le domaine internet."

- 4.- Modification afférente de l'article 4 des statuts.

5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société OKADO INTERNATIONAL S.A. en "LUXCLOUD S.A."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les "Statuts").

La société adopte la dénomination de: "LUXCLOUD S.A."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société en rajoutant les 3 alinéas suivants au début de l'article 4, le reste demeurant inchangé:

"La société a pour objet de prester des services dans le domaine internet.

La société a également pour objet de faire le commerce de produits liés au monde de l'internet.

Elle a en outre pour objet l'information et le conseil dans le domaine internet."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet de prester des services dans le domaine internet.

La société a également pour objet de faire le commerce de produits liés au monde de l'internet.

Elle a en outre pour objet l'information et le conseil dans le domaine internet.

La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations. En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Plus spécialement l'objet social pourra s'étendre à l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles et de terrains industriels et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

Elle pourra accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse, de façon directe ou indirecte, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association., en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

La société aura pour objet également le commerce en général sous quelque forme que ce soit."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-S. SUTTER, A. SIEBENALER, A.-S. GUILLON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8703. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010035807/86.

(100034775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Nedlux Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.023.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée
Générale Extraordinaire tenue le 3 mars 2010*

Résolutions

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur KETTOU Ezzeddine, demeurant Les Olympiades B15 TN-1003 Tunis Tunisie au poste d'administrateur.

Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010035543/15.

(100033799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Inter-Guard AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 70.323.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2009

Révocation comme Administrateur-délégué

Monsieur Josef SCHOOP

Demeurant à D-53567 ASBACH, 46, Bonner Strasse

Nomination en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans

Fiduciaire d'Organisation, de Révision et d'Informatique de Gestion (F.O.R.I.G SC)

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand'rue

Pour extrait

Fiduciaire F.O.R.I.G SC

Signature

Référence de publication: 2010035665/18.

(100034317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

PTL Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 36.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 63.102.

—
EXTRAIT

En date du 15 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Roeland P. Pels, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 21 janvier 2010.
- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société avec effet au 21 janvier 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010035545/16.

(100034195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

**Swiss & Global Multibond Advisory S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. Julius Baer Multibond Advisory).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.427.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 16. März 2009 um 15.15 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2010 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2010.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010035548/15.

(100034230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Beri 210, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.845.

—
L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Beri 210, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 125845 (ci-après la "Société") constituée par acte du notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg, du 7 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1059 du 5 juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 30 juillet 2009, publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1878 du 28 septembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Bernard HERMAN, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10 avenue de la Liberté à Luxembourg (L-1930),

qui désigne comme secrétaire Jean-Marc WANT, salarié, demeurant professionnellement au 10 avenue de la Liberté à Luxembourg (L-1930),

L'assemblée désigne en qualité de scrutateur Linda MOUAZ, Juriste, demeurant professionnellement au 10 avenue de la Liberté à Luxembourg (L-1930).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des associés représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants et le notaire.

II.- Tous les associés représentant l'intégralité du capital social soit deux millions trois cent trente-neuf mille sept cent soixante-quinze (2.339.775) parts sociales réparties en un million quatre cent quarante-six mille quatre cent soixante (1.446.460) parts sociales de catégorie A; cent quatre-vingt mille huit cent huit (180.808) parts sociales de catégorie B; cent quatre-vingt mille huit cent huit (180.808) parts sociales de catégorie C; trois cent seize mille neuf cent neuf (316.909) parts sociales de catégorie D; deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-quatre (212.484) parts sociales de catégorie E et deux mille trois cent six (2.306) parts sociales de catégorie S, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée. L'assemblée peut par conséquent délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans avoir été convoquée préalablement.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par apport en numéraire à concurrence d'un montant de cinquante-trois mille trois cents euros (EUR 53.300,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-trois millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 233.977.500,-) à deux cent trente-quatre millions trente mille huit cents euros (EUR 234.030.800,-) par la création et l'émission de cinq cent trente-trois (533) Parts sociales de catégorie S d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits que les Parts sociales de catégorie S existantes

2. Souscription et libération en espèces ensemble avec une prime d'émission de cinq cent trente-trois (533) Parts sociales de catégorie S nouvellement émises par des associés existants comme suit:

- Deux cent soixante et une (261) Parts sociales de catégorie S par la société BERI 75 S.à r.l. soit un montant total de trente-quatre mille sept cent dix-neuf euros et dix cents (EUR 34.719,10);

- Deux cent soixante et une (261) Parts sociales de catégorie S par M. Pierre-Pascal BRUNEAU soit un montant total de trente-quatre mille sept cent dix-neuf euros et dix cents (EUR 34.719,10);

- Onze (11) Parts sociales de catégorie S par M. Bernard HERMAN, soit un montant total de trois mille cinq cent quatre-vingt seize euros et quatre-vingts cents (EUR 3.596,80-).

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par apport en numéraire à concurrence d'un montant de cinquante-trois mille trois cents euros (EUR 53.300,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-trois millions neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 233.977.500,-) à deux cent trente quatre millions trente mille huit cents euros (EUR 234.030.800,-) par la création et l'émission de cinq cent trente-trois (533) Parts sociales de catégorie S d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits que les Parts sociales de catégorie S existantes

Intervention - Souscription - Libération

Les cinq cent trente-trois (533) nouvelles Parts sociales de catégorie S, sont à l'instant souscrites pas des associés existants comme suit:

- La société BERI 75 S.à r.l., ayant son siège social situé au 10 avenue de la Liberté à Luxembourg (L-1930) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.665, représentée par Monsieur Yves LYON-CAEN en sa qualité de Gérant de catégorie A, ici représentée par M. Bernard HERMAN, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-dessus qui déclare souscrire à deux cent soixante et une (261) nouvelles Parts sociales de catégorie S ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de les libérer intégralement en espèces ensemble avec une prime d'émission à concurrence d'un montant total de trente-quatre mille sept cent dix-neuf euros et dix cents (EUR 34.719,10);

- M. Pierre-Pascal BRUNEAU, demeurant professionnellement au 21 avenue Georges V à Paris (F-75008) France, ici représenté par M. Bernard HERMAN, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme indiqué ci-dessus, qui déclare souscrire à deux cent soixante et une (261) nouvelles Parts sociales de catégorie S ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de les libérer intégralement en espèces ensemble avec une prime d'émission à concurrence d'un montant total de trente-quatre mille sept cent dix-neuf euros et dix cents (EUR 34.719,10);

- M. Bernard HERMAN, demeurant professionnellement au 2 rue Zithe à Luxembourg (L-2963) Grand-Duché de Luxembourg, qui déclare souscrire à onze (11) nouvelles Parts sociales de catégorie S ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de les libérer intégralement en espèces ensemble avec une prime d'émission à concurrence d'un montant total de trois mille cinq cent quatre-vingt seize euros et quatre-vingts cents (EUR 3.596,80-).

Toutes les Parts sont libérées en espèces ensemble avec une prime d'émission de sorte que le montant total de soixante-treize mille trente cinq euros (EUR 73.035,-) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Après quoi l'assemblée des associés a décidé d'accepter à l'unanimité lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'allouer les cinq cent trente-trois (533) nouvelles Parts sociales de catégorie S ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) comme suit:

La société BERI 75 S.à r.l., précitée: Deux cent soixante et une (261) Parts sociales de catégorie S;

M. Pierre-Pascal BRUNEAU, précité: Deux cent soixante et une (261) Parts sociales de catégorie S;

M. Bernard HERMAN, précité: Onze (11) Parts sociales de catégorie S.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent trente quatre millions trente-mille huit cents euros (EUR 234.030.800.-), représenté par deux millions trois cent quarante mille trois cent huit (2.340.308) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune divisées en:

- un million quatre cent quarante-six mille quatre cent soixante (1.446.460) parts sociales de catégorie A;

- cent quatre-vingt mille huit cent huit (180.808) parts sociales de catégorie B;

- cent quatre-vingt mille huit cent huit (180.808) parts sociales de catégorie C;

- trois cent seize mille neuf cent neuf (316.909) parts sociales de catégorie D;
- deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-quatre (212.484) parts sociales de catégorie E;
- deux mille huit cent trente-neuf (2.839) parts sociales de catégorie S.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales de chaque catégorie visée ci-dessus seront identiques, pour autant qu'il n'en soit pas disposé autrement en vertu de la loi ou des présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Bernard Herman, Linda Mouaz, Jean-Marc Want, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 février 2010. LAC/2010/5598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010036262/116.

(100035014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Saphir II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 149.336.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 26 février 2010

En date du 26 février 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Thomas Aird Fraser en tant que gérant de la Société avec effet au 10 décembre 2009;

- de révoquer Monsieur Stefan Kleine-Depenbrock en tant que gérant de la Société avec effet au 18 février 2010;

- de nommer Monsieur Jasvinder Saggu, né le 18 juin 1962 à Bradford, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 38, Parc d'Activités de Capellen, 8308 Capellen, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 18 février 2010 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

NewPel Group Central Europe (abgekürzt NPGCE)

Signature

Référence de publication: 2010035547/22.

(10003516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.568.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 2 décembre 2009

- L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young SA., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Ernst & Young SA, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Luxembourg, 25 février 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

p.p. Sophie MARTINOT / Madeline BOUCHER

Mandataire Principal / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2010035666/18.

(100034707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Saveurs du Portugal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 110, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.510.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trois mars.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. Madame Eugenia Maria DIAS BRAS, serveuse, née à Lyon (France) le 22 août 1968, matricule n° 1968 08 22 789, demeurant à L-6380 Beaufort, Ferme Pletschette,

2. Madame Lurdes BARBOSA-BESSA, vendeuse, née à Lourenco (Portugal) le 26 janvier 1970, matricule n° 1970 01 26 466, demeurant à L-6315 Beaufort, 3, Cité Haerewiss,

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité de seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée "Saveurs du Portugal S.à.r.l.", matricule numéro 2007 24 51 377, avec siège social à L-6310 Beaufort, 110, Grand-rue, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 2609, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B132510

ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) Elles prononcent la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) Elles déclarent prendre à leur charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à leur profit.
- 3) Elles se trouvent donc investies de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social.
- 4) Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de Madame Eugenia Maria Dias Bras, prénommée.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dias Bras, Barbosa-Bessa, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 3 mars 2010. Relation: DIE /2010/ 1954. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations.

Diekirch, le 9 mars 2010.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010036306/36.

(100034953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Rodelux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.384.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 5 mars 2010

1) M. René Emmanuel Paul RENTIERS a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2) M. Gérard BIRCHEN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3) M. Hugo FROMENT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5) Le nombre des administrateurs a été réduit de 4 (quatre) à 3 (trois) suite à la démission donnée en date du 7 mars 2002 de Mme Judith PETITJEAN de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 08 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *RODELUX S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010035670/24.

(100034536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Looking 4 Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 1, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 151.701.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1.- Monsieur Patrick Jacques C JOLY, indépendant, né à Namur (B) le 7 avril 1970, demeurant à L-5690 Ellange-Gare, 1, route de Remich,

agissant en son nom personnel.

2.- Monsieur David GAVROY, indépendant, né à Virton (B) le 7 juin 1977, demeurant à B-6791 Athus, 1, rue des Eglantines,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de: "Looking 4 Real Estate S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Ellange (Commune de Mondorf-les-Bains).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion et l'entretien/la maintenance, la gérance et la mise en valeur d'immeubles, la promotion immobilière, la consultance en stratégie immobilière, la gestion de projet, l'exercice de mandats de directeur pour des fonds et sociétés immobilières, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. Elle peut apporter également son concours commercial, financier, juridique et technique sous toutes formes pour assister les entreprises et sociétés situées tant au Luxembourg que dans tous les autres pays désirant réaliser à l'extérieur de leur pays leur objet social. Cet objet social comprend finalement toutes opérations généralement quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou susceptibles de le promouvoir.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille dix.

Souscription et Libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Patrick Jacques C JOLY, le comparant sub 1)	70 parts
2 - Monsieur David GAVROY, la comparante sub 2)	30 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5690 Ellange-Gare, 1, route de Remich.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Jacques C JOLY, indépendant, né à Namur (B) le 7 avril 1970, demeurant à L-5690 Ellange-Gare, 1, route de Remich, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.Joly, D.Gavroy, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2010. Relation: EAC/2010/2671. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010036308/138.

(100034998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Baya S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.431.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} mars 2010

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été réduit de 4 (quatre) à 3 (trois).

Luxembourg, le 08 mars 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour BAYA S.à.r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010035671/15.

(100034527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Desseilles International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.576.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la résolution prise par le conseil de surveillance tenue en date du 22 octobre 2009 que:

1. La démission de Monsieur Kalle NORBERG, en tant que membre du directoire est acceptée avec effet au 21 janvier 2009.

2. Sont élus, en remplacement du membre du directoire démissionnaire:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, de nationalité Belge, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Luc GERONDAL, de nationalité Belge, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux membres du directoire prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010035674/21.

(100034390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Bregal East Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 63.853.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.256.

—
Il résulte des certificats d'enregistrement reçus le 3 mars 2010 et datés du 18 février 2010, que les associés de la Société seront dorénavant connus sous les dénominations suivantes, avec effet le 18 février 2010:

- The Englefield Fund II L.P. sous la dénomination The Bregal Fund II L.P.;

- The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P. sous la dénomination The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P.;

- The Englefield Affiliates Fund II L.P. sous la dénomination The Bregal Affiliates Fund II L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010035711/18.

(100034286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Trilantic Events Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.642,80.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.170.

—
Il résulte des actes de la Société que son gérant de catégorie B, Mr Laurent Forget, a changé son adresse pour le 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trilantic Events Management S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée
Eric Scussel
Gérant

Référence de publication: 2010035720/14.

(100034765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Sustainable Packaging Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 131.677.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 février 2010 que:

1. La démission du commissaire, la société BF CONSULTING S.à r.l. avec effet immédiat est acceptée.

2. Est élu, en remplacement du commissaire démissionnaire, la société:

- «REVICONSULT S. à r.l.», inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B139.013 sise au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010035675/19.

(100034375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Josjha Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Dexton Software Corporation S.à r.l.).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.890.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Lequel comparant, ayant agi comme mandataire spécial de l'actionnaire unique à savoir la société Halkinvest België BVBA, avec siège social au 9, Boulevard de France, bât A, 1420 Braine-L'Alleud, Belgique, numéro d'enregistrement 0811.171.408, lors de l'acte de la société JOSJHA SOFTWARE S.à r.l. (anc. Dexton Software Corporation S.à r.l.) signé en date du 17 février 2010,

et agissant sur base de la procuration sous seing privé lui délivré le 15 février 2010 qui est restée annexée au prédit acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 février 2010, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 24 février 2010, référence L100027895, requiert le notaire instrumentant d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la deuxième résolution de l'acte et que l'adresse du nouveau siège est à modifier comme suit:

Dans sa version anglaise:

"The sole member decides to transfer the registered office of the company from 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg to 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg."

Dans sa version allemande:

"Die alleinige Gesellschafterin beschließt, den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg nach 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, zu verlegen."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ponsard, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2010. LAC/2010/9332. Reçu douze euros 12,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - Déposée au Mémorial C pour publication.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010036279/35.

(100034928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

R&M Ausbau Luxemburg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 140.517.

Am 23. Februar 2010 wurden folgende Beschlüsse gefasst:

1) Herr Wolfgang SCHWARZ, wohnhaft in D-66132 Bischmisheim, Auf der Lück 16, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

2) Das Mandat als administrativer Geschäftsführer von Herrn Joachim MOSCH, beruflich wohnhaft in D-68305 Mannheim, Carl-Reuther-Strasse 1, wird bestätigt.

3) Das Mandat als technischer Geschäftsführer von Herrn Thomas KRÜGER, beruflich wohnhaft in D-68305 Mannheim, Carl-Reuther-Strasse 1, wird bestätigt.

4) Die Gesellschaft wird rechtmäßig in allen Umständen und für alle Operationen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet. Es können Vollmachten an Prokuristen erteilt werden.

5) Die neue Adresse des alleinigen Teilhabers, der Firma R&M Ausbau Mannheim GmbH befindet sich in D-68305 Mannheim, Carl-Reuther-Strasse 1.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 8. März 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl, Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2010035677/22.

(100034281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Cerigo Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 995.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.017.

Il résulte des certificats d'enregistrement reçus le 3 mars 2010 et datés du 18 février 2010, que les associés de la Société seront dorénavant connus sous les dénominations suivantes, avec effet le 18 février 2010:

- The Englefield Fund II L.P. sous la dénomination The Bregal Fund II L.P.;

- The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P. sous la dénomination The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P.;

- The Englefield Affiliates Fund II L.P. sous la dénomination The Bregal Affiliates Fund II L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010035713/18.

(100034285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Edufin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.568.

Il résulte des certificats d'enregistrement reçus le 3 mars 2010 et datés du 18 février 2010, que les associés de la Société seront dorénavant connus sous les dénominations suivantes, avec effet le 18 février 2010:

- The Englefield Fund II L.P. sous la dénomination The Bregal Fund II L.P.;

- The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P. sous la dénomination The Bregal Institutional Affiliates Fund II LP.;
 - The Englefield Affiliates Fund II L.P. sous la dénomination The Bregal Affiliates Fund II L.P.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010035714/18.

(100034283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Engcap Lux QAIQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.322.

Il résulte des certificats d'enregistrement reçus le 3 mars 2010 et datés du 18 février 2010, que les associés de la Société seront dorénavant connus sous les dénominations suivantes, avec effet le 18 février 2010:

- The Englefield Fund II L.P. sous la dénomination The Bregal Fund II L.P.;
- The Englefield Institutional Affiliates Fund II L.P. sous la dénomination The Bregal Institutional Affiliates Fund II L.P.;
- The Englefield Affiliates Fund II L.P. sous la dénomination The Bregal Affiliates Fund II L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010035715/18.

(100034279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Skullhead Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.993.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 18 décembre 2009

- La démission de Monsieur Emmanuel STERN de son mandat de Gérant est acceptée.
- La société CONCORDE FINANCE S.p.r.l., société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 36, boulevard de Waterloo, B-1000 Bruxelles est nommée comme nouveau Gérant de catégorie A en remplacement de Monsieur Emmanuel STERN, démissionnaire, et pour une durée indéterminée.
- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, les gérants élisent en leur sein un Président en la personne de la société CONCORDE FINANCE S.p.r.l., Gérant. CONCORDE FINANCE S.p.r.l. assumera cette fonction pendant la durée de son mandat et aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme

SKULLHEAD LUXEMBOURG S.à r.l.

A. BOULHAIS / CONCORDE FINANCE S.p.r.l.

Gérant cat. B / Gérant cat. A

- / T. Elich

- / Gérant

Référence de publication: 2010035723/24.

(100034640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Ballast Nedam International Product Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 83.653.

L'an deux mil dix, le douze février.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société BALLAST NEDAM INTERNATIONAL BV, établie et ayant son siège social à NL- 1180 EH Amstelveen B.P. 2330,

2) La société BALLAST NEDAM INTERNATIONAL PRODUCT MANAGEMENT BV; établie et ayant son siège social à NL-4143 Leerdam, 12, Nijverheidstraat,

représentées par Monsieur Edwin M.I. CASTRICUM, gérant de sociétés, demeurant à NL- 3762 HM Soest, Jan de Rooy straat, 36,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

lesquelles comparantes, agissant comme uniques associées de la société à responsabilité limitée "BALLAST NEDAM INTERNATIONAL PRODUCT MANAGEMENT Luxembourg", (RCS B No 83.653), avec siège à Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte notarié du 5 septembre 2001, publié au Mémorial C No 187 du 2 février 2002,

ont requis le notaire d'acter les modifications suivantes:

1. Elargissement de l'objet social. Les comparantes décident de compléter l'article 3 comme suit:

La société a encore comme objet le développement, la conception, la gestion, la planification, le design, la coordination, la sécurité et l'assurance-qualité de tout projet lié au travaux de construction, de restauration et de rénovation de tous immeubles.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

2. Gérance. Les comparantes acceptent la démission de Monsieur Hendrik Geert Van Uitert, et nomment comme gérants:

1) gérant administratif: Monsieur Marinus van Alphen, gérant de société, né à Terheijden (Pays-Bas), le 11 avril 1955, demeurant à NL 4921 CT Made Nieuwstraat, 3.

2) gérant technique, Monsieur Rudy Vanderpelen, gérant de société, né à Vilvorde (B), le 18 septembre 1961, demeurant à B 6812 Suxy, 9, Vallée de l'Eau.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

3. Changement du siège social. Le siège social est transféré de Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur à L- 8813 Bigonville, 14, rue du Village,

En conséquence l'article 5 première phrase des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Première phrase. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Rambrouch.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro (€ 910.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: CASTRICUM, VAN UITERT, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 février 2010. Relation: EAC/2010/1996. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 23 février 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010036263/48.

(100035033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Koch Nitrogen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.686.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of March.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Koch Nitrogen GmbH, a limited liability company (gesellschaft mit beschränkter haftung) incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 8 Baarerstrasse, CH-6300 Zoug, Switzerland, and registered with the Companies Register of Zoug (Switzerland) under number CH-170.4.008.806-0,

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of a proxy given on March 1, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Koch Nitrogen S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Any share premium paid by any subscriber on the subscription of shares of the Company shall remain linked to the shares held by such subscriber.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one category A manager and one category B manager. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favorable vote of one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a "Covered Person"), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

Subscription - Payment

Koch Nitrogen GmbH, prenamed, declared to subscribe to all one hundred thousand (100,000) shares and fully paid them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, for an aggregate amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) to be fully paid up by contribution in kind consisting in the contribution of a receivable in the amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) held by Koch Nitrogen GmbH, prenamed, towards Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l., US Branch located at c/o CT Corporation System, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (County of New Castle), United States of America, which receivable is incontestable, payable and due (the "Receivable").

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated March 2, 2010 of Koch Nitrogen GmbH, certified true and correct by the management of Koch Nitrogen GmbH;
- a contribution declaration of Koch Nitrogen GmbH, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution

Koch Nitrogen GmbH, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

37095

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

Category A managers:

- Mr. Mark Allan Soucie, Chief financial officer, born in July 16, 1964 in Nebraska, United States of America, with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, United States of America;
- Mr. Steven Lynn Packebush, President, Koch Fertilizer, LLC, born on January 26, 1965 in Kansas, United States of America, and with professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, United States of America.

Category B managers:

- Mr. Alan Dundon, expert-comptable, born on April 18, 1966, in Dublin (Ireland), with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
- Mr. Alain Peigneux, company director, born on February 27, 1968 in Huy (Belgium), with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The address of the registered office of the Company is established at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Koch Nitrogen GmbH, une société à responsabilité limitée (gesellschaft mit beschränkter haftung) constituée et organisée sous les lois suisses, ayant son siège social au 8 Baarerstrasse, CH-6300 Zoug, Suisse, et enregistrée auprès du registre des sociétés du Canton de Zoug (Suisse) sous le numéro CH-170.4.008.806-0,

ici représentée par Marie Amet-Hermes, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 1er mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Koch Nitrogen S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent mille Dollars Américains (USD 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollars Américain (USD 1,-) chacune.

Toute prime d'émission payée par un souscripteur lors de la souscription à des parts sociales de la Société restera rattachée aux parts sociales détenues par ce souscripteur.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif de un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent

pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une "Personne Couverte"), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

Souscription - Libération

Koch Nitrogen GmbH, prénommée, souscrit toutes les cent mille (100.000) parts sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune, pour un montant total de cent mille Dollars Américains (USD 100.000.-), par apport en nature consistant en une créance d'un montant de cent mille Dollars Américains (USD 100.000.-) détenue par Koch Nitrogen GmbH prénommée, à rencontre de Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.à r.l., US Branch, ayant son siège à c/o CT Corporation System, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (Conté de New Castle), Etats-Unis d'Amérique, laquelle créance est certaine, liquide et exigible (la "Créance"),

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 2 mars 2010 de Koch Nitrogen GmbH, prénommée, certifié "sincère et véridique" par la gérance de Koch Nitrogen GmbH;
- une déclaration d'apport de Koch Nitrogen GmbH, prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions de la Créance apportée.

Réalisation effective de l'apport

Koch Nitrogen GmbH, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance, aux fins d'effectuer leur transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

1) La Société sera administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Mark Allan Soucie, Chief financial officer, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Steven Lynn Packebush, President, Koch Fertilizer, LLC, né le 26 janvier 1965 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Alan Dundon, expert-comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
- Monsieur Alain Peigneux, gérant de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) L'adresse du siège social est fixée au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mars 2010. Relation: EAC/2010/2561. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010035834/382.

(100034552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

RP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.958.

Il est à noter que l'adresse professionnelle du gérant Patrick Fox est la suivante:

3953 Maple Avenue, Suite 300, Dallas, TX 75219 (USA)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 8 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010035718/15.

(100034263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

International Restaurants Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: TRY 663.189,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.260.

Il résulte des actes de la Société que son gérant de catégorie B, Mr Laurent Forget, a changé son adresse pour le 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mars 2010.

International Restaurants Group S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée

Eric Scussel

Gérant

Référence de publication: 2010035721/15.

(100034760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Eurocap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.591.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 5 mars 2010

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission de Karian S.à r.l. de son mandat de gérant B de la Société et ce, avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer Effigi S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.313, aux fonctions de gérant B pour une période indéterminée et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour Eurocap S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010035724/20.

(100034637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 70.405.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire du 15 février 2010.

- L'Assemblée nomme, aux fonctions de Commissaire aux Comptes, la société FIDU-CONCEPT Sàrl, Rcs Luxembourg B 38.136, siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet rétroactif à l'exercice 2005, en remplacement de la société EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A. Le mandat de FIDU-CONCEPT Sàrl se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010035722/16.

(100034752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Finpartec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.167.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 10 février 2010, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution:

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Aldo PICENI, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Piero RADICI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 mai 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Aldo PICENI en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Huitième résolution

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle de deux administrateurs de la société comme suit:

- Monsieur Davide MURARI, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Mirko LA ROCCA, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Pour la société FINPARTEC S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010035727/24.

(100034558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Mydo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.933.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 janvier 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010035998/10.

(100034454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Narol Investment S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.829.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of February,

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the company Narol Investment S.A.H., having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg (the "Company"), registered at the Register of Commerce of Luxembourg, section B, number 40.829 and constituted on 1st July 1992, by notarial deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, than notary residing in Luxembourg, deed published in Mémorial C dated 11th November 992, number 518, page 24828.

The meeting is presided over by Mrs. Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg, who appointed as secretary Mr Jean-Pierre Dias, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Vanessa COLARD, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the report of the board of directors for the period from 1st January 2010 to 22 January 2010;
2. Approval of the interim financial statements of the Company established for the period from 1st January 2010 to 22 January 2010;
3. Discharge given to the board of directors of the Company;
4. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
5. Appointment of a liquidator of the Company and determination of its powers;
6. Miscellaneous.

II. The Shareholders present or represented, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the Shareholders and the proxies of the represented Shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, initialled „ne varietur" by the appearing parties will remain annexed to the present deed.

III. As a result of the aforementioned attendance list all 1,250 ordinary shares issued are represented at the present meeting, which is consequently duly constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda as follows.

After discussion, the meeting took the following decisions, at unanimity:

First resolution

The meeting decides to approve the report of the board of directors for the period from 1st January 2010 to 22 January 2010.

Second resolution

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company established for the period from 1st January 2010 to 22 January 2010.

The interim financial statements, initialled „ne varietur" by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed.

Third resolution

The meeting decides to discharge the members of the board of directors of the Company for the period from 1 January 2010 to the date hereof.

Fourth resolution

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as liquidator OPF Liquidatorship Limited, a company organized under the laws of the British Virgin Islands, under company number 679628, with registered office at PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

En l'an deux mille dix, le seizième jour de février,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Narol Investment S.A.H.", société anonyme ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la "Société"), inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 40.829 et constituée suivant acte reçu le 1^{er} juillet 1992 par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C de 11 novembre 1992 numéro 518, page 24828.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vanessa COLARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 22 janvier 2010;
2. Approbation des états financiers de la Société allant du 1^{er} janvier 2010 au 22 janvier 2010;
3. Décharge accordée aux administrateurs de la Société;
4. Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation;
5. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
6. Divers.

II. Les Actionnaires présents ou représentés, les mandataires des Actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des Actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varetur" par les comparants et le notaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du conseil d'administration pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 22 janvier 2010.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable intérimaire de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 22 janvier 2010.

Restera annexée aux présentes la situation comptable intérimaire, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants et le notaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée.

Quatrième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Cinquième résolution

Est nommé liquidateur OPF Liquidatorship Limited, une société organisée selon le droit des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 679628, avec siège social à PO Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même comparant, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à mille Euros (EUR 1.000).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Jean-Pierre Dias, Vanessa Colard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 février 2010. LAC/2010/8720. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010035861/142.

(100034613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

opticshop, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.651.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 février 2010

Monsieur Jacques Moitzheim, associé unique de la S.à r.l. Opticshop, a pris ce jour la résolution suivante:

1) La société est valablement engagée soit par la signature individuelle du gérant technique, soit par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010035732/14.

(100034635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Selgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.335.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 18 janvier 2010, que le Conseil a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Madame Silva LEPORE et de Monsieur Marco Francesco PELISSERO de leur fonction d'Administrateur de la société, avec effet à partir du 5 janvier 2010.

Deuxième résolution:

Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, sous réserve d'acceptation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Massimo ALBORINO, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marco Francesco PELISSERO avec effet immédiat.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour Selgest S.A.

Signature

Directeur

Référence de publication: 2010035728/24.

(100034546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Aéro St Exupéry Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.004.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 12 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg

- Adresse professionnelle des Administrateurs:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

* Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010,

- Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1^{er} mars 2010

Pour extrait sincère et conforme

AERO ST EXUPERY COMPANY

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010035876/24.

(100034790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.
